



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FEVRIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 19 PRÉSENTS : 12 VOTANTS : 16 (DONT 4 PROCURATIONS)

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'annexe de la mairie de La Roche-Chalais, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

PRESENTS : LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., RAMBONONA R., LAGORGETTE P., VICAIRE BONNIEU D., CAZERES., BONNEFONT M., FORESTIER M., MAILLETAS A., RAVON A.

ABSENTS EXCUSÉS : VIAUD A. procuration à SAUTREAU J.M., HUGON DE MASGONTIER A. procuration à LACHAUD J., BOISDRON C. procuration à DUCOURTIOUX J., VALLECILLO C., MALLET J. procuration à RAVON A., LECOQ T.

ABSENTE . CHABANET M.

SECRETARE : LAGORGETTE P.

.....

Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 janvier 2024

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 08/01/2024.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 - ADHÉSION DES NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE DÉFENSE DES FORETS CONTRE LES INCENDIES DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE (SMO DFCI 24)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les éléments suivants :

Par délibération en date du 14 décembre 2023 adoptée à l'unanimité des membres présents, le Comité syndical du SMO DFCI 24 a décidé d'accepter l'adhésion de la commune des SAINT-SULPICE DE ROUMAGNAC et l'adhésion de la communauté de communes du Périgord Nontronnais au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2024.

Conformément aux statuts du SMO DFCI24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMO DFCI 24, l'adhésion de la commune de SAINT-SULPICE DE ROUMAGNAC et l'adhésion de la communauté de communes du Périgord Nontronnais.

Monsieur le Maire propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Décide d'accepter l'adhésion au SMO DFCI 24 de la commune de SAINT-SULPICE DE ROUMAGNAC et l'adhésion de la communauté de communes du Périgord Nontronnais.

2 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

La participation financière de l'employeur sera obligatoire au 1/01/2025 pour la prévoyance (maintien de salaire). Le CDG 24 est compétent pour négocier et conclure un accord qui devra ensuite être approuvé par chaque collectivité qui souhaitera adhérer au contrat.

Le **projet de délibération** est soumis à l'approbation du Comité social.

3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT ET ADOUR GARONNE POUR LA VEGETALISATION ET LA DESIMPERMEABILISATION DE LA PLACE DU PUIITS QUI CHANTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un élément principal du projet de la place du Puits qui chante portait sur la végétalisation et l'utilisation de revêtement ou matériaux perméables.

Afin d'assurer le financement d'une partie des travaux, il indique que la commune peut présenter une demande de subvention au titre du Fonds vert pour la renaturation des villes et des villages à hauteur de 80% du montant HT des travaux.

Il indique qu'une demande peut également être déposée auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Il demande aux élus de se prononcer sur ces demandes de subvention auprès des deux organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve les travaux de végétalisation et revêtement de la Place du puits qui chante
- Autorise Monsieur le Maire à déposer :
 - o une demande de subvention au titre du Fonds vert à hauteur de 80% du montant HT des travaux,
 - o une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne,
- Mandate Monsieur le Maire pour le suivi et la signature des tous documents relatifs à ce dossier.

4 – AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU DE SAINT-AIGULIN

Monsieur le Maire indique l'objet de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Aigulin (17).

Il précise qu'il n'y a pas obligation d'émettre un avis sur le projet de la commune voisine.

Il propose aux élus d'émettre un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne un AVIS FAVORABLE à la modification simplifiée du PLU de Saint-Aigulin

5 - MISSION DE COORDINATION SPS PLACE DU PUIITS QUI CHANTE

Le maire fait savoir qu'une consultation a été réalisée dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la place du puits qui chante pour une mission CSPS (coordination en matière de sécurité et de protection de la santé).

Il propose de retenir le bureau VERSAUD, domicilié à SAINT-FRONT DE PARDOUX pour un montant de 1.350 € TTC correspondant aux missions des phases conception et réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Décide d'attribuer la mission CSPA au bureau VERSAUD pour un montant TTC de 1 350€,
- Désigne le maire pour signer la convention et tout autre document se référant à cette affaire.

6 – STATIONNEMENT CENTRE BOURG DE LA ROCHE-CHALAIS

L'ouverture du bar amène la question du stationnement en centre-bourg. Un avis a été émis par la gendarmerie pour un nouveau mode de stationnement.

Les élus se prononcent, **à l'unanimité**, pour la réglementation du temps d'arrêt et de stationnement limité à 15 minutes du lundi au dimanche de 7h00 à 19h00 sur les places de stationnement avenue d'Aquitaine devant la boulangerie, l'agence immobilière, la pharmacie, le hall de la presse et place de la Victoire à côté du bar.

7 – PROJET VELO

Une réflexion va être engagée pour la pratique du vélo sur la commune. Une rencontre est programmée avec Jean-Marie DARMIAN de Créon. Une commission en charge de la réflexion sur ce sujet est composée : Delphine VICAIRE BONNIEU, Rémi RAMBONONA, Jocelyne LACHAUD.

8 – CARTE DES POINTS D'APPORT COLLECTIF SMICVAL

Un point d'étape après de nombreuses réunions nous amène à proposer une première carte communale pour les Points d'Apport Collectif.

9 - RENOUELEMENT MARCHE D'ACHAT D'ENERGIES AVEC LE SDE24 pour 2026-2028

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au SDE 24 et indique que le syndicat est coordinateur départemental du Groupement d'énergies. Monsieur le Maire indique que les contrats d'énergie seront à échéance au 31 décembre 2025 et qu'afin de préparer la reconduction de cette opération pour une durée de 3 ans, le SDE24 propose de renouveler la participation de la commune. Pour continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée, les communes sont invitées à renouveler leur candidature avant le 29 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- décide de renouveler le marché d'achat d'énergies avec le SDE24 pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le renouvellement.

10 - RENOUELEMENT DU BAIL DE LA GENDARMERIE et AVENANT

Monsieur le Maire indique aux élus que le bail de location des locaux de la gendarmerie de La Roche-Chalais est arrivé à expiration le 31 décembre 2023 et qu'il y a lieu de le renouveler pour 9 ans.

Pour cet ensemble immobilier qui comprend les bureaux, les locaux de services et techniques, les 6 logements et leurs annexes, le loyer annuel serait de 54.970,00€ hors charges.

Il précise qu'en raison de la diminution des surfaces disponibles (2 logements inhabitables suite à l'orage de grêle de juin 2022), un avenant devra être signé afin de tenir compte du trop versé jusqu'au 31 décembre 2023 et que le nouveau loyer tient compte de l'état actuel. Il indique par ailleurs qu'à compter du 1^{er} avril les 2 logements seront de nouveau occupés et qu'il sera nécessaire de signer un avenant pour rétablir le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le montant annuel du loyer des locaux de la brigade de gendarmerie.
- désigne le Maire pour signer le bail et les avenants au profit de l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2024.

11 - AVENANT BAIL MEDIATHEQUE RUE DE L'APRE-COTE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 novembre 2023 portant sur le montant mensuel du loyer de la médiathèque rue de l'Apré-Côte qu'il s'élève à 600 euros HT.

Il indique aux élus avoir été sollicité par le propriétaire qui souhaite un règlement à l'année ou au semestre. Il propose aux élus de régler ce loyer au trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte un règlement du loyer au trimestre.

12 – VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire indique qu'une vente de bois sur pied a été réalisée le 26 avril 2023 par l'intermédiaire de l'Office National des Forêts à XPBOIS domicilié à CESTAS (33610).

Il indique que le montant de cette vente s'élève à 12.066,60 € et demande aux élus d'accepter cette somme en contrepartie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la somme de 12.066,60 euros due par l'entreprise XPBOIS 33610 CESTAS.

13 - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE année 2024

Monsieur le Maire explique que la mission locale du Ribéracois Vallée de l'Isle tient des permanences hebdomadaires à La Roche-Chalais, pour suivre les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 26 ans.

A ce titre une participation au fonctionnement de 1€ par habitant, est demandée.

La cotisation pour 2024 s'élève à 3.018€.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte le versement de la cotisation de 3.018€ au titre de la participation au fonctionnement pour l'année 2024.

14 - Désignation d'un élu pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD

Monsieur le Maire indique aux élus que Monsieur Nicolas REY a fait part de la démission du Conseil municipal. Ce départ amène à désigner un-e élu-e pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de La Roche-Chalais.

Madame Catherine CAZERES est candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, désigne Madame Catherine CAZERES pour siéger au CA de l'EHPAD de La Roche-Chalais en lieu et place de Monsieur Nicolas REY.

15 – RAPPORT ANNUEL DU MEDIATEUR

Le Médiateur municipal présente le rapport des actions menées en 2023 dans le cadre de ses missions. 8 dossiers ont été résolus à l'amiable.

Rémi RAMBONONA

- Belle réussite du repas des aînés avec 116 convives

Jean-Michel SAUTREAU

- Réponse du Préfet pour la Journée des Harkis
- Nombreuses sollicitations de porteurs de projets photovoltaïques ou agrivoltaïques : RDV le 7/03 avec la Chambre d'Agriculture.
- Déplacement à Oradour sur Glane le 20/04 : informations dans le bulletin de mars.
- Commission Urbanisme : écrire aux propriétaires des zones 1AU du PLU.
- Point sur les différents travaux en cours.
- Réunion avec les commerçants du 5/02 : proposition est faite de recevoir une délégation.
- Etude en cours pour un programme assainissement collectif sur 2 ans.
- Situation du cinéma à partir du 1/01/2025.
- Le 5/02 réunion pour organisation de la journée Olympique et Paralympique du 18/05.
- En lien avec la Gendarmerie prévoir une intervention dans les associations de personnes âgées sur la prévention des escroqueries.
- Le 15/02 réunion sur l'avenir médical de notre secteur.

Fin de séance à 21h45.